http://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=162



- Vos droits - Autres -



Date de mise en ligne : mercredi 12 avril 2023

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Copyright © SNFOLC Dijon Page 1/2

Stage « conditions de travail dégradées » le 1er juin. Inscriptions jusqu'au 1er mai !

Les représentants FO du F3SCT (Formation Spéciale Santé, Sécurité, Conditions de Travail) animeront un stage le Jeudi 1er juin 2023

Ce stage abordera les questions suivantes :

Quels droits avons-nous, face à des situations trop éprouvantes ou dangereuses ?

Quels moyens de protection la loi met à notre disposition en cas de conflits, de menaces ?

A quoi sert le RSST ? (Registre Santé Sécurité au Travail)

Avons-nous un droit de retrait, quand et comment l'exercer ?

Quelles démarches peut-on faire ?

Ils seront là pour vous **conseiller**, vous **aider** dans vos démarches et pourront **intervenir** auprès de l'administration. Nous pourrons **répondre** aussi à **toutes les questions diverses que vous vous posez** sur votre survie en milieu hostile...

PARTICIPER À UN STAGE EST UN DROIT même si vous travaillez ce jour-là : bien entendu, en stage syndical, vous êtes payé et vous n'avez pas à rattraper vos heures.

Comment s'inscrire?

- 1- D'abord nous indiquer votre participation par ce lien
- 2- Ensuite, faire votre <u>demande d'autorisation d'absence</u> auprès du chef d'établissement, soit au secrétariat la semaine de la rentrée, soit par Eclat dès maintenant, en remplissant ce modèle et en joignant <u>cette convocation</u>. Attention ! **Il faut déposer la demande auprès du chef d'établissement au plus tard le 1er mai 2023**. Le mieux est de le faire tout de suite par Eclat, à tête reposée, pendant vos vacances. Ainsi, la demande sera datée et sera traitée dans les temps, pendant la première semaine de la reprise.
- 3- La participation est de droit. Si une nécessité de service vous est opposée, elle doit vous être signifiée expressément. Il peut arriver qu'aucune réponse ne vienne confirmer votre autorisation, mais en l'absence de réponse, le silence vaut acceptation.

Copyright © SNFOLC Dijon Page 2/2